

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA
N° 2697/T.F.



Astrida, le 15 octobre 1951.

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

En annexe à la présente, j'ai l'honneur de vous transmettre une lettre de Monsieur HUBERTY, par laquelle il déclare vouloir renoncer au terrain de briqueterie faisant l'objet de contrat L.5051 venant à expiration le 6 décembre 1951.

L'Administrateur de Territoire, W. ANTONISSEN,

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge,
Gouverneur du Ruanda-Urundi
à

U S U M B U R A .

s/le couvert de Mr.le Résident du Ruanda à KIGALI.